



DÉCISION DU MAIRE N° 2023/19

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession présenté par l'association « les Dixieland Seniors » pour le concert intitulé « Jazz New Orleans »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté d'organiser un concert destiné notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Considérant le contrat de cession présenté par l'association « les Dixieland Seniors » relatif à l'organisation d'un concert le dimanche 2 avril 2023, à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le contrat de cession avec l'association « les Dixieland Seniors », 34 rue Charles Laffitte 92200, Neuilly sur Seine représenté par Daniel PELISSIER, son trésorier, est accepté ;

Article 2 : Le concert sera présenté à 16h00 le dimanche 2 avril 2023 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Article 3 : Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente ;

Article 4 : Le coût de la prestation est arrêté à 800€ (huit cents euros) TTC ;

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 30 mars 2023

Mis en ligne le 31/03/2023

Document rendu exécutoire le 31/03/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire

1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230331-2023-03-10
Date de réception préfecture : 30/03/2023

